

LA LETTRE DU SDJES 60

Le bulletin d'information du Service Départemental à la Jeunesse,
à l'Engagement et aux Sports de l'Oise

DSDEN Oise © AC Brumont



DANS CE NUMERO :

- La santé mentale des jeunes, urgence d'agir.
- Les APQ, un engagement pour l'avenir.
- La 1^{re} Classe Bleue en Picardie Verte.
- L'Assemblée générale d'une association, règles à suivre.



ÉDITO

Par **Laurence Sauvez**,
cheffe de service,
conseillère du DASEN.

AGENDA



7 avril : l'US Pont-Sainte-Maxence football organise une journée 100% enrichissante (tournois sportifs, échanges...) **pour les volontaires et futurs volontaires** en Service Civique (inscription : 03 44 70 20 57 ou romain.pigeon.us-pont@outlook.fr).

16 mai : date limite de dépôt des dossiers **Colo apprenantes d'été 2025** (contact : aurelien.mollet@ac-amiens.fr).

Du **19 au 23 mai** : semaine départementale des 30 minutes d'APQ.

22 mai : information à destination des directeurs d'ACM sur la réglementation (base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent).

12 juin : journée nationale du Service Civique. Par ailleurs, le SC a fêté ses 15 ans le 10 mars. Suivez cette célébration sur l'[Instagram](#) et le [LinkedIn](#) de l'Agence du Service Civique et la [page web du SDJES 60](#).

Après une année 2024 placée sous le signe de l'activité physique et sportive, nous nous tournons désormais vers la Grande Cause nationale de 2025 : la santé mentale. Celle des jeunes est en déclin, soulignant l'urgence de mettre en place des actions ciblées. Le sport et l'engagement associatif sont des leviers de protection reconnus, mais encore insuffisamment mobilisés.

Dans ce numéro, vous découvrirez les Activités Physiques Quotidiennes (APQ), une initiative qui offre aux Accueils Collectifs de Mineurs l'opportunité de s'investir dans une démarche globale de santé. Vous y trouverez également une présentation du dispositif Classe Bleue, projet innovant qui vise à renforcer la sécurité et le bien-être des plus jeunes.

Comme le souligne Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, "promouvoir et protéger la santé et les droits des jeunes est essentiel pour construire un avenir meilleur pour notre monde". N'hésitez pas à nous partager vos initiatives afin que nous puissions les valoriser et les partager. Excellente lecture !

LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES, URGENCE D'AGIR

De quoi parle-t-on ?

La santé mentale est un « **état de bien-être** qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté » (OMS).



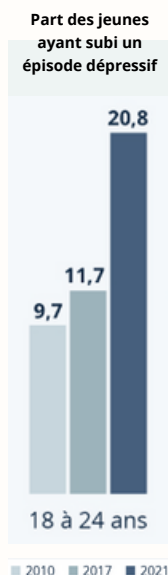
En 2025, la santé mentale a été déclarée Grande Cause Nationale, marquant une prise de conscience essentielle face aux défis croissants que rencontrent les jeunes. Stress scolaire, pression de la performance, harcèlement, isolement social... Autant de facteurs qui pèsent sur l'équilibre psychologique, ce qui nécessite une réponse adaptée.

Un enjeu majeur

Les données récentes sont préoccupantes : En 2021, 32 % des 18-24 ans présentaient un trouble de santé mentale, soit une augmentation de 11 points par rapport à l'ensemble de la population (IPSOS). La part des 18-24 ans dépressifs a plus que doublé en 10 ans, passant de 9,7 à 20,8 % (SANTE PUBLIQUE FRANCE).

En 2022, 48 % des adolescents en France étaient touchés par des symptômes dépressifs, une augmentation de 6 points par rapport à 2021. 17 % des adolescents ont déclaré avoir eu des idées suicidaires, contre 10 % en 2021. (IPSOS).

En 2023, 36 % des étudiants présentaient des signes de détresse psychologique (LE MONDE)



Agir ensemble

L'école, les structures d'accueil et les associations jouent un rôle fondamental dans la prévention et l'accompagnement des jeunes en difficulté :

- **sensibiliser** dès le plus jeune âge aux enjeux de la santé mentale en identifiant les facteurs de risque et les bonnes pratiques ;
- **renforcer la prévention**, améliorer le dépistage précoce et proposer des réponses adaptées pour mieux traiter la souffrance psychique ;
- **déstigmatiser** la parole sur la santé mentale ;
- **orienter** les jeunes vers des dispositifs d'aide adaptés.

L'engagement du SDJES 60 en faveur de la santé mentale

Le SDJES 60 déploie un engagement fort en faveur de la santé mentale des jeunes :

- **Formation** des tuteurs du Service Civique et des dirigeants associatifs employeurs de jeunes volontaires, parce que devenir ambassadeur de santé mentale s'apprend.
- Accompagnement des structures : **soutien financier** (FDVA) aux associations dans la mise en place d'actions innovantes favorisant le bien-être mental.
- Prévention et gestion des **situations de violence** dans le champ de la jeunesse et du sport : réception et analyse des signalements, enquête administrative, prise de mesures conservatoires, accompagnement et prévention.
- Mise en place d'une formation qualifiante sur les **Compétences Psycho-Sociales** (CPS) pour les directeurs d'ACM et quelques enseignants du Pays Noyonnais.

Pour aller plus loin :

- [Renseigner l'étude Mentalo \(bien être des 11-24 ans\).](#)
- [Ressources de l'Agence du Service Civique.](#)
- [Ressources du site 1J1S.](#)
- [Services du site Psychom.](#)

30 MINUTES D'APQ, UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR !

Depuis la note de service du **27 juillet 2022**, le ministère de l'Éducation nationale généralise l'instauration de 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) dans les écoles. Cette initiative, inscrite dans le cadre de la démarche "**École promotrice de santé**", vise à favoriser le bien-être des élèves tout en luttant contre la sédentarité.

Un appel au changement durable

La sédentarité occupe une place préoccupante dans le quotidien des jeunes : elle représente **55 % du temps d'éveil d'un écolier** et jusqu'à 75 % de celui d'un adolescent. Ses effets néfastes sur la santé sont bien documentés, impactant le bien-être physique et mental. 17 % des enfants sont en surpoids. Ce n'est pas tout : en 40 ans, les enfants ont perdu 40 % de capacité cardiovasculaire.

D'où l'urgence de promouvoir dès le plus jeune âge un mode de vie plus actif. En effet, **un enfant qui bouge a toutes les chances de devenir un adulte actif, en meilleure santé.**

Dans cette optique, le dispositif des 30 minutes d'APQ (Activité Physique Quotidienne) vient renforcer l'engagement en faveur du mouvement, en complément des trois heures hebdomadaires d'Éducation Physique et Sportive (EPS), dont le temps effectif d'activité ne dépasse souvent que 1h50 par semaine. Il s'agit d'une véritable opportunité pour initier un changement durable, incitant les jeunes à adopter une routine bénéfique pour leur santé.

Une mise en place flexible, à l'école mais pas seulement

L'APQ a été conçue pour s'insérer facilement dans la journée de l'enfant. Mise en place les jours sans cours d'éducation physique et sportive (EPS), elle ne nécessite **pas de tenue spécifique** et peut se dérouler dans la cour de récréation, les locaux scolaires ou aux abords de l'établissement. Les activités peuvent prendre **la forme de pauses actives, de jeux ludiques ou d'exercices.**

Le dispositif peut également s'inscrire dans le **projet éducatif périscolaire** pour davantage de **complémentarité** entre l'activité physique à l'école et hors temps scolaire.



Des bénéfices clairs

- Améliorer la **condition physique** en renforçant endurance et tonus.
- Développer les **capacités motrices** telles que l'agilité, l'équilibre et la coordination.
- Favoriser un **mode de vie** actif.
- Booster les capacités cognitives et la **concentration** en classe.
- Éprouver le **plaisir** de bouger seul ou ensemble.
- **Sensibiliser** à l'importance de l'activité physique.



La semaine départementale des 30 minutes d'APQ, tous mobilisés !

À l'occasion de la deuxième édition de la semaine départementale dédiée aux 30 minutes d'activité physique quotidienne, qui se tiendra du **19 au 23 mai** prochain à l'initiative de la DSDEN de l'Oise, vous trouverez ci-dessous un lien vers le **dossier** de présentation de cet événement. Il contient de **nombreuses pistes** pour rendre les enfants davantage actifs, que ce soit à l'école ou hors temps scolaire. Au-delà de cette semaine dédiée, cette initiative vise à ancrer durablement cette dynamique et à encourager la mise en place d'une activité physique régulière tout au long de l'année scolaire, en particulier les jours où l'EPS n'est pas prévue à l'emploi du temps.

Pour aller plus loin :

téléchargez le [Livret de présentation de la semaine départementale des 30 minutes d'APQ](#).

UNE CLASSE BLEUE EN PICARDIE VERTE

Sports



Premières expériences immersives.

En France, les noyades accidentelles sont responsables chaque année d'environ 1 000 décès, dont presque la moitié pendant la période estivale. **En 2024, 25% des noyades ont concerné les moins de 6 ans.** 10% des enfants victimes décèdent. Le territoire de la Picardie Verte a franchi une étape importante en faveur de l'éducation, du bien-être et de la sécurité aquatique des jeunes générations grâce à la mise en place de sa première Classe Bleue à la piscine Atlantis.

Qu'est-ce qu'une classe bleue ?

Ce dispositif novateur a pour objectif de renforcer les compétences des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) et des enseignants dans l'apprentissage du savoir-nager, tout en encourageant le développement de l'aisance aquatique dès le plus jeune âge (4-6 ans).

Il se déroule en temps scolaire sous la forme d'un apprentissage **massé** (séances d'apprentissage groupées sur une à deux semaines avec pratique quotidienne ou biquotidienne).

Le même dispositif s'appelle **Stage bleu** quand il s'organise sur le temps extrascolaire.

Un projet fédérateur

Porté par le SDJES 60, la circonscription de l'Éducation Nationale de Grandvillers et Fabienne CUVELIER, Présidente de la CCPV, le projet de Classe bleue de Formerie s'est inscrit dans le plan de **prévention des noyades et de développement de l'Aisance Aquatique** initié par le ministère des sports en 2019.

À ce titre, et grâce à l'intermédiaire du SDJES 60, il a pu bénéficier d'une **subvention de l'Agence nationale du Sport**.

De nombreux apprentissages au fil de l'eau

La Classe Bleue a mobilisé deux classes de l'école maternelle de Formerie du 3 au 7 février 2025, offrant aux élèves une immersion ludique et éducative dans le milieu aquatique. De nombreux ateliers interactifs leur ont offert l'opportunité d'explorer l'eau en grande profondeur et sans matériel, de prendre conscience de leur "corps flottant" et de vivre une expérience positive et rassurante.

À l'issue d'une semaine de **séances biquotidiennes de 45 minutes**, tous les élèves ont atteint au minimum le **premier palier** de l'aisance aquatique, leur permettant d'entrer seuls dans l'eau, de se déplacer en immersion complète tête sous l'eau et de sortir de l'eau de manière autonome. Au-delà de ces acquis techniques, cette expérimentation a également contribué à renforcer leur **confiance** en eux ainsi que les liens de solidarité et de **coopération** entre pairs.

Quant aux maîtres-nageurs des piscines Atlantis et Océane, ils ont tous suivi une formation spécifique et obtenu la qualification d'**Encadrant à l'Aisance Aquatique**.



Joie et fierté des jeunes diplômés.

Pour aller plus loin :

- [Plan de développement de l'Aisance aquatique.](#)
- [Appel à projets Formation à l'encadrement de l'Aisance aquatique.](#)
- [Captation vidéo de la Classe bleue de Formerie.](#)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, RÈGLES À SUIVRE

Vie associative

L'Assemblée Générale (AG), c'est l'instance souveraine d'une association. Son organisation doit respecter certaines règles, souvent définies par les statuts. Toute délibération prise dans des conditions irrégulières peut entraîner l'annulation de l'assemblée générale. Comment **préparer et conduire de façon rigoureuse et efficace** l'assemblée générale ordinaire de votre association ? Le SDJES 60 vous informe.

Avant

Vérification des obligations statutaires

Les statuts de l'association définissent les règles de convocation, de quorum, de vote et les rôles des membres (bureau, conseil d'administration). Un examen préalable évite toute irrégularité. Si des élections sont prévues, il est important de vérifier les candidatures et les conditions d'éligibilité.

Convocation des membres et personnes intéressées

- Délai : selon les statuts.
- Mentions : date, horaire, lieu (sauf dispositions statutaires conformes à la législation, les AG sont organisées en présentiel), objet, ordre du jour (seuls les points à l'ordre du jour sont traités en réunion).
- Envoi par courrier, mail, etc.

Préparation des documents

Les membres doivent recevoir en amont :

- le rapport moral (bilan des activités) ;
- le rapport financier (comptes annuels et budget prévisionnel) ;
- les candidatures aux instances dirigeantes.

Pendant

Ouverture

- Signature de la feuille de présence.
- Désignation du Président de séance.
- Vérification du quorum.
- Lecture de l'ordre du jour.



Présentation et approbation des rapports

- Lecture et discussion des différents rapports (moral, d'activités, financier).
- Autres points de discussion possibles : renouvellement des membres, modalités d'adhésion, projets, etc.
- Vote : les membres votent sur les décisions nécessitant leur approbation, notamment la validation du budget, la fixation du montant des cotisations, la modification des statuts (changement de nom, d'adresse, d'objet, etc.), l'élection des dirigeants, leur rémunération éventuelle et l'adoption de conventions, conformément aux statuts et à la réglementation en vigueur. Les résultats des votes sont annoncés et consignés.

Clôture

- Résumé des décisions prises.
- Remerciements.

Après

- Rédaction du procès-verbal. Toute omission ou erreur dans sa rédaction peut entraîner l'annulation d'une délibération en justice. Il est donc essentiel qu'il soit précis, complet et conforme aux décisions effectivement prises.
- Signature du PV par le président et le secrétaire.
- Archivage du PV.
- Déclaration éventuelle des changements aux autorités compétentes.
- Communication du PV aux membres et information des partenaires.
- Dépôt administratif : enregistrement du PV sur la plateforme Compte Asso ou envoi au greffe des associations, selon les obligations en vigueur.

Pour aller plus loin :

- [Guid'Asso 60](#)
- [Guide pratique de l'association](#)
- [Helloasso \(modèle de convocation\)](#)